

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 janv. 2025

Date d'édition: 13 janv. 2025

Version: 1.0



HT-MAB PA 92300

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

HT-MAB PA 92300

N° de l'article:

133.92300

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Concentré de couleur (mélange-maître) pour l'utilisation dans les polymères thermoplastiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Treffert S.A.S.

Affaires réglementaires

Z.I. Rue de la Jontière

57255 Sainte-Marie-aux-Chênes

France

Téléphone: + 33 (0)3.87.31.84.84

E-mail: demandecertificat@treffert.fr

Site web: www.treffert.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Treffert S.A.S., +33 (0)3.87.31.84.84 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

N° Orfila (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) (INRS), 24h: + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence: aucune

Prescriptions particulières concernant l'emballage:

Le produit est mis sur le marché sous une forme qui encapsule le(s) composant(s) dans un polymère.

À notre connaissance, le produit sous cette forme ne devrait pas présenter de risques significatifs pour la santé par inhalation, ingestion ou contact avec la peau ou le milieu aquatique. Conformément au règlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008 annexe I, paragraphe 1.3.4.1), le produit n'est pas soumis à l'étiquetage bien qu'un ou plusieurs composants soient classés comme dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 janv. 2025

Date d'édition: 13 janv. 2025

Version: 1.0



HT-MAB PA 92300

2.3. Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) N° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) N° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets néfastes:

Ce mélange n'a pas été testé en tant que mélange. Les informations mises à disposition concernant ce produit se fondent sur les composants uniques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Pigments minéraux, Colorants organosolubles / PA

Indications diverses:

Le mélange contient des pigments et/ou des charges sous nanoforme. Ces substances sont classées comme non dangereuses selon l'article 31 du règlement REACH et n'ont pas de limite d'exposition professionnelle (VLEPs) au niveau de l'UE.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0 Numéro d'index: 616-061-00-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000016076-73	N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide Aquatic Chronic 3 (H412), Eye Irrit. 2 (H319), STOT SE 3 (H335) Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 2 200 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard) > 5 mg/L	3 - ≤ 6 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation:

En cas de dégagement gazeux perceptible (p. ex. à l'ouverture du récipient), veiller à ce que de l'air frais soit disponible.

En cas d'inhalation de granulés : tousser. Si l'expectoration n'est pas possible, se rendre à l'hôpital.

En cas de contact avec la peau:

Les granulés ne présentent aucun risque de lésion cutanée. Si des symptômes cutanés devaient toutefois apparaître, veuillez consulter un médecin.

Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau.

Ne pas détacher le produit solidifié de la peau. Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 janv. 2025

Date d'édition: 13 janv. 2025

Version: 1.0



HT-MAB PA 92300

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion:

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, Poudre d'extinction, Extincteur à sec, Jet d'eau pulvérisée, Extincteur Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière. Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 janv. 2025

Date d'édition: 13 janv. 2025

Version: 1.0



HT-MAB PA 92300

Pour le nettoyage:

Eau

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Evacuation: voir rubrique 13.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Mesures de protection incendie:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger de l'humidité. Protéger des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 10 - 13 - Autres substances inflammables et non-inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter notre fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VRC (FR) à partir de 1 mars 2022	Valeur limite générale des poussières	① 3,5 mg/m ³ ⑤ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
VRC (FR) à partir de 1 mars 2022	Valeur limite générale des poussières	① 7 mg/m ³ ⑤ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 janv. 2025

Date d'édition: 13 janv. 2025

Version: 1.0



HT-MAB PA 92300

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0	4,08 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0	0,125 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0	10 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0	0,236 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0	0,0236 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0	10 mg/L	① PNEC Station d'épuration
N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0	325 mg/L	① PNEC sédiment, eau douce
N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0	32,5 mg/L	① PNEC sédiment, eau de mer
N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0	64,6 mg/L	① PNEC terre
N,N'-1,6-hexanediylbis(N-(2,2,6,6-tétraméthyl-pipéridine-4-yl)formamide N°CAS: 124172-53-8 N°CE: 413-610-0	0,921 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 janv. 2025

Date d'édition: 13 janv. 2025

Version: 1.0



HT-MAB PA 92300

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés (normes DIN/EN 166).

Protection de la peau:

Si les granulés sont manipulés à température ambiante, le port de gants de protection n'est pas obligatoire. Les zones de peau souillées par la poussière doivent être immédiatement nettoyées à l'eau et au savon, car la poudre retire l'humidité naturelle de la peau. Utiliser régulièrement une crème de protection de la peau.

En cas de traitement thermique, utiliser des gants de protection thermo-isolants.

Protection respiratoire:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Type de protection: Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

8.3. Indications diverses

Voir section 7 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide

Forme: granulé

Couleur: marron

Odeur: caractéristique

Inflammabilité: Aucune donnée disponible

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible	
Point de fusion	Aucune donnée disponible	
Point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
La température de décomposition	≥ 300 °C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité apparente	500 - 620 g/L	① Méthode interne TREFFERT No.03
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	

caractéristiques des particules:

Voir section 3.2.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 janv. 2025

Date d'édition: 13 janv. 2025

Version: 1.0



HT-MAB PA 92300

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

La température de décomposition. Lorsque exposé à des températures élevées, risque de formation de produits de décomposition dangereux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré ; Acides et oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
Autres gaz: ϵ -caprolactame.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 janv. 2025

Date d'édition: 13 janv. 2025

Version: 1.0



HT-MAB PA 92300

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Autres recommandations de traitement des déchets:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 janv. 2025

Date d'édition: 13 janv. 2025

Version: 1.0



HT-MAB PA 92300

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autorisations:

Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (restrictions): non applicable

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
IBC	Intermediate Bulk Container
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 janv. 2025

Date d'édition: 13 janv. 2025

Version: 1.0



HT-MAB PA 92300

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2020/878

Règlement (CE) no 1272/2008 du CLP, modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2020/217

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune formation n'est obligatoire pour travailler avec ce produit.

16.7. Indications diverses

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et notre expérience et décrivent le produit uniquement en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les données ne décrivent pas les propriétés du produit (voir la fiche technique). Aucun accord ou adéquation du produit à une application donnée ne peuvent être déduits à partir des données contenues dans la fiche de données de sécurité. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de s'assurer que les droits de propriété et les lois existantes sont respectées. Dans tous les cas, nos conditions générales de vente s'appliquent.